



*Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire*

## NOS MESURES DE PRÉVENTION

**Objectif 1 : Outiller tous les élèves de l'école à reconnaître et faire face à une situation de violence ou d'intimidation d'ici la fin de l'année scolaire 2024-2025**

**Moyens**

- Mise en place d'ateliers en classe axés sur le développement des habiletés sociales, la reconnaissance de la violence verbale et la résolution de conflits
- S'assurer que les élèves aient plusieurs adultes signifiants pour dénoncer des situations problématiques
- Assurer le maintien du protocole en cas d'intimidation et de situations de violence en lien avec la rotation de personnel

**Objectif 2 : Favoriser une collaboration entre l'école et les parents afin de maximiser la portée des interventions d'ici juin 2025**

**Moyens**

- Diffusion de résumé des ateliers vécus en classe pour informer les parents
- Diffusion de guides ou explications aux parents (document « Collaboration École-Famille » ET attentes relatives aux fiches de comportement envoyé à la maison)

**Objectif 3 : Fournir une aide supplémentaire aux élèves et aux enseignants dans la gestion globale des écarts de comportements et dans le soutien à l'élève.**

**Moyens**

- Déterminer des règles claires et un langage commun pour les élèves et les adultes de l'école lors des interventions
- Prioriser la prévention en offrant des ateliers adaptés à chacun des niveaux
- Offrir des suivis individualisés pour les élèves ciblés ET des rencontres ponctuelles au besoin
- Offrir des interventions spécifiques dans les classes en lien avec des besoins déterminés par les membres du personnel

## POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Contacter le directeur ou la psychoéducatrice ; Tout autre membre du personnel peut recevoir un signalement de violence ou d'intimidation et faire preuve d'écoute auprès de l'élève.

Bien qu'il soit possible d'appeler à l'école en tout temps (450-532-4610), il est recommandé d'écrire un courriel afin de prendre un rendez-vous téléphonique : Courriel : [Benoit.bertholet@cssds.gouv.qc.ca](mailto:Benoit.bertholet@cssds.gouv.qc.ca) ; [ndbonsecours@cssds.gouv.qc.ca](mailto:ndbonsecours@cssds.gouv.qc.ca)

Il est également possible de nous contacter :

- En décrivant la situation sur un billet ou une feuille et en le faisant parvenir à la direction.
- En personne (demande de discussion urgente)

## CONFIDENTIALITÉ

Mis à part les élèves concernés et au courant des noms des élèves impliqués, les informations nominatives ne seront pas divulguées.

L'auteur ne sera pas nommé aux parents de la victime, et vice-versa.

Les conséquences appliquées envers l'auteur ne seront divulguées qu'aux personnes impliquées dans l'application de la conséquence (par exemple, enseignant si suspension)

En vue de le protéger et d'assurer son anonymat, le nom du(des) témoin(s) ne seront pas nommés à la victime (ou ses parents) ni à l'auteur (ou ses parents) ni à une tierce partie.

Dans la mesure du possible, les élèves concernés seront rencontrés de manière dispersée (différents endroits, différents moments) afin d'éviter que des liens se fassent qui pourraient briser la confidentialité.

## MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

- Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions
- Faire des rencontres de suivi périodiquement pour évaluer la situation
- Au besoin, établir un plan d'action pour assurer le soutien à l'élève
- Référer aux ressources professionnelles de l'école pour un soutien individuel ou de groupe
- Impliquer les parents
- Selon la gravité de la situation, référer à un partenaire externe (CIUSSS, service de police ou autres)